

## ARRETE DU MAIRE

N° 2025-017

POLICE MUNICIPALE  
Tél : 04.90.90.17.00  
Réf. : CD/JMB

### DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIER UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3ème groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné M. VOULAND Julien, Trésorier de l'amicale des pompiers de Châteaurenard, par procuration

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)

l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à Salle Abel Lorente et salle sous la piscine

A l'occasion de : Loto

Du dimanche 12 janvier 2025 de 13h00 à 19h00

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 9/1/2025

Signature :

## ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,

Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,

Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),

Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels,

Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

M. VOULAND Julien, Trésorier de l'Amicale des  
Pompiers de Châteaurenard

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3ème groupe

Du 12/01/2025 - 13h00 au 12/01/2025 - 19h00

A l'occasion de Loto - salle Abel Lorente et salle sous la piscine

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

**PUBLIÉ LE**  
**10 JAN. 2025**

Fait à Châteaurenard, le 09 JAN. 2025  
L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité  
Eric CHAUVET



Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS